


DG H&WB – SLPPT 8		USAGE INTERNE	
	✓ Adjt LELOUP Quentin Quentin.Leloup@mil.be	X	📄 22-50106434
	✍ Adjt LELOUP Quentin Quentin.Leloup@mil.be		📅 2022-05-24
			📁 158
Annexe(s)			
Destinataires			
Visite annuelle des lieux de travail (VLT) au CC Infra			
Liste des Références			

[Compte-rendu de la VLT 2022 au CC Infra exécutée le 16 mai 2022

1. Dans le cadre du respect des Ref et du bon suivi du SDGR (Système Dynamique de Gestion des Risques), une VLT (Visite Annuelle des lieux de Travail) est une obligation légale. Celle-ci consiste en un contrôle visuel de tous les locaux, un contact direct du Pers avec la délégation du CCB donnant la parole aux travailleurs présents et une analyse des points suivants :
 - a. Organisation générale de la Prévention et du Bien-être au niveau de l'unité
 - b. Prévention Incendie et Evacuation
 - c. Premiers soins
 - d. Accidents et Incidents
 - e. Machines et Equipements de travail
 - f. Equipements de Protection Individuelle (EPI)
 - g. Produits Dangereux
 - h. Lieux de Travail (hygiène, risque de chute et de glissement, éclairage, aération, installation électrique, sanitaire, ambiance sonore, Asbest, radiations Ionisantes)

La SLPPT 08 a une fonction de conseiller pour les chefs de corps et les membres du CCB appartenant au Gpt Qu 08. Sa mission principale est la protection de la santé et du bien-être des travailleurs.
2. Veuillez trouver ci-dessous le compte-rendu de la visite annuelle des lieux de travail ayant eu lieu ce 16 mai 2022 au CC Infra.

Participants :

LCL STEENDAM	Représentant CCB
CPN OSTYN	Officier bien-être
Mr COLLARD	CSM
CLC Van Puyenbroeck	Assistant en prévention
CPL Algrain	Assistant en prévention

ADJ LELOUP	SLPPT 08 - Conseiller en prévention niveau 2
------------	--

La VLT a débuté après un briefing donné à la délégation par la SLPPT concernant le bon déroulement et les objectifs de la VLT.

L'U est composée de 60 Pers sur Evere et de 140 au niveau Défense.

Concernant les points administratifs contrôlés et les points observés lors de la visite, il y a lieu de noter les éléments suivants :

- a. Le CC Infra dispose de 2 assistants en prévention formés niveau 3.
 - b. L'Offr bien-être est actuellement le CPN OSTYN, il va être remplacé par Mr COLLARD.
 - c. Les rapports trimestriels sont régulièrement envoyés, le rapport annuel est constitué par la SLPPT 08.
 - d. La situation AMT du personnel est suivie par l'unité et le tableau de l'unité avec l'image fonctionnelle des risques a été envoyé cette année.
 - e. Les moyens 1^{er} soins consistent en une trousse de secours (validité 31/05/2022) et la liste des secouristes est à mettre à jour.
 - f. En matière d'incendie, quelques points méritent une attention :
 - (1) La procédure incendie doit-être incluse dans la brochure d'accueil et un briefing doit-être donné à chaque nouvel arrivant ;
 - (2) Certaines issues de secours ainsi que des RIA sont obstrués par divers objets (sèche-linges, poubelles...) ;
 - (3) Un robinet d'un RIA à la cave a été constaté « cassé », rendant celui-ci inutilisable en cas d'incendie. Une barre anti-panique d'une porte de secours est restée en main lors de la manipulation. Les accès aux échelles de secours via les caves sont remplis de feuilles mortes et pourraient compliquer une évacuation en cas d'incendie. La SLPPT 08 invite l'unité à faire le nécessaire afin de régulariser ces différents points.
 - g. Lors de la visite, la SLPPT a constaté la présence d'équipements de travail. Un inventaire est dès lors nécessaire afin d'effectuer les mises en service ainsi que le suivi des inspections et/ou contrôles périodiques obligatoires.
 - h. La SLPPT a également constaté la présence de produits dangereux. Un inventaire est nécessaire ainsi que la présence des fiches MSDS. Le stockage est à adapter en fonction des produits.
 - i. Les toilettes hommes du RDC sont régulièrement HS en raison de problèmes de canalisations récurrents.
3. Conclusions :
- a. La LH du CC Infra a mis en place et dispose d'un « binôme » d'assistant en prévention motivé montrant un réel intérêt pour la prévention et le bien-être au sein de l'unité. La gestion ainsi que le stockage des EPI en sont un exemple.
 - b. Les points nécessitant une action de la part de l'unité ont bien été pris en compte.
 - c. Enfin, un rendez-vous a été pris entre la SLPPT et les assistants en prévention (à leur demande) afin de discuter en détail de certains aspects de la visite qui ne sont pas forcément développés lors de la formation « Assistant en prévention », ceci dans un but d'améliorer la prévention et le bien-être au sein du CC Infra.

4. Liste des annexes

[\(top\)](#)

Annexe A: [Check-list VLT](#)

Annexe Y: [Liste des références](#)

Annexe Z: [Liste des destinataires](#)

Quentin LELOUP
Adjudant
Conseiller en prévention
SLPPT 08

Check-list VLT

[\(top\)](#)



Check-list VLT CC
INFRA 2022.docx

Références

[\(top\)](#)

1. Code du Bien-être, Titre II, Sec 2, Art 7
2. ACWB-SPS-WPKPR-002 WB SIPPT Ed001-01 Oct2007

Destinataires (top)	
Action	Comd CC Infra
Info	Président CCB 08
	DG H&WB Cel AMT Evere